



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 84 de la liste préliminaire*
**Rapport du Comité spécial de la Charte
des Nations Unies et du raffermissement
du rôle de l'Organisation**

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution [73/206](#) de l'Assemblée générale, une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat depuis le rapport précédent ([A/73/190](#)) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 18 et 31.

* [A/74/50](#).



I Introduction

1. Établi en application de la résolution 73/206 de l'Assemblée générale, le présent rapport contient des renseignements sur les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le rapport précédent (A/73/190) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouvera un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, qui se présentent sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des actuelles modalités de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, selon qu'il convient. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 18 et 31.

II. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

A. Mandat et établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 796 (VIII) du 27 novembre 1953, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et à la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 16 de la résolution 73/206 de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner l'élaboration de l'ouvrage, a eu des contacts réguliers avec l'Université de Pékin où des travaux de recherche et de rédaction sont menés pour établir une étude sur l'Article 23 de la Charte des Nations Unies pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). L'étude sur l'Article 33 de la Charte, établie avec l'aide de stagiaires de la Division de la codification, et l'étude sur l'Article 49 de la Charte, établie avec l'aide d'un consultant, sont en cours d'examen.

4. En ce qui concerne les études pour les volumes III et IV du Supplément n^o 10 (2000-2009), une étude sur l'Article 49 de la Charte pour le volume III, établie avec l'aide d'un consultant, est en cours d'examen. Deux études destinées au volume IV, sur les Articles 55 c) et 56, sont actuellement examinées par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, le Département des affaires économiques et sociales, avec l'aide d'un consultant, a achevé une étude sur l'Article 58 pour le volume IV, dont il établit actuellement le texte définitif. Les travaux se poursuivent également en ce qui concerne les études sur les Articles 104 et 105 pour le volume VI, qui sont établies par le Bureau du Conseiller juridique, au sein du Bureau des affaires juridiques.

5. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne le Supplément n^o 11 (2010-2015), pour lequel 12 études, sur les Articles 12, 14 et 19 pour le volume II, les Articles 27, 29, 34, 35, 40, 52 et 53 pour le volume III et les Articles 99 et 103 pour le volume VI, ont fait l'objet de travaux de recherche et de rédaction avec le concours de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Deux études, sur les Articles 55 c) et

56, pour le volume IV, sont actuellement élaborées par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

6. Comme c'est l'usage, le Département de la communication globale et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche relatifs aux études pour le *Répertoire*.

7. Au cours de la période considérée, tous les services du Secrétariat prenant part à la préparation de la publication ainsi que les services qui n'existaient pas lors de la dernière élaboration en date de l'annexe I du présent rapport, ont été invités à participer à une réunion du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte. Cette réunion, qui s'est tenue en septembre 2018, avait pour but de réfléchir à l'état d'avancement de la publication et de lancer un appel à contributions. Elle a été l'occasion d'engager un dialogue avec les parties prenantes à l'élaboration des études du *Répertoire*, que la Division de la codification, en sa qualité de coordonnateur, entend poursuivre.

8. En outre, au cours de la période considérée, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a publié le volume II des Suppléments n° 8 (1989-1994) et n° 9 (1995-1999) en anglais et en français, et toutes les études qu'il comprend ont été mises en ligne sur le site Web du *Répertoire*. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 31 volumes ont été publiés¹ et 13 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction et de publication². En conséquence, sur les 57 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n°s 1 à 11), 13 sont encore inachevés, dont 6 concernent le Supplément n° 11 (2010-2015) et 4 le Supplément n° 10 (2000-2009), et sont à différents stades d'avancement (voir par. 4 ci-dessus), et 3 correspondent au volume III des Suppléments n°s 7 à 9.

9. L'annexe I du présent rapport indique quels services du Secrétariat sont chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte pour le *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire*

10. Des études extraites des 44 volumes achevés, dont les 13 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU dédié au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles destinées au volume III des Suppléments n°s 7 à 9 ainsi que de nombreuses études destinées au Supplément n° 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études nouvellement achevées qui figureront dans le Supplément n° 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

11. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont en ligne sur Internet et la plupart sont également disponibles en espagnol et en français. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont mises en ligne dans

¹ Le *Répertoire* et les Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit 27 volumes en tout, les volumes V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988), le volume II du Supplément n° 8 (1989-1994) et le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009).

² Les volumes I, II et IV du Supplément n° 7 (1985-1988), les volumes I, IV, V et VI du Supplément n° 8 (1989-1994), les volumes I, II, IV, V et VI du Supplément n° 9 (1995-1999) et le volume II du Supplément n° 10 (2000-2009).

la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. **Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés**

12. La coopération entretenue depuis neuf ans avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, désormais bien établie, a permis l'élaboration de 12 études destinées au Supplément n° 11, sur les Articles 12, 14 et 19 pour le volume II, sur les Articles 27, 29, 34, 35, 40, 52 et 53 pour le volume III et sur les Articles 99 et 103 pour le volume VI (voir par. 5 ci-dessus).

13. Soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et de la diversifier d'un point de vue géographique, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, a continué de demander aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à la préparation des études. Au cours du dernier exercice biennal, elle a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États. Elle a continué d'inviter des établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de contribuer à des études. Comme indiqué précédemment, un cadre de coopération a ainsi été établi avec l'Université de Pékin en 2018 (voir par. 3 ci-dessus).

14. En outre, conformément au paragraphe 14 de la résolution [73/206](#), dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour, entre autres, du *Répertoire*, la Division de la codification a, par une note verbale datée du 7 janvier 2019, lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation. À ce jour, l'appel a abouti à des contacts préliminaires avec des représentants de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

D. **Fonds d'affectation spéciale**

15. Dans sa résolution [73/206](#), l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, créé en application de sa résolution [59/44](#). Une note verbale a donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, leur rappelant qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et les invitant à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Le Secrétaire général se félicite des contributions au fonds d'affectation spéciale reçues de l'Azerbaïdjan (10 000 dollars), de Chypre (2 280 dollars), de l'Iraq (5 000 dollars) et du Qatar (10 000 dollars) depuis la publication de son précédent rapport le 19 juillet 2018. Au 30 juin 2019, le solde du fonds était de 64 651 dollars.

16. Au cours de la période considérée, un consultant, financé par le fonds d'affectation spéciale, a achevé une étude sur l'Article 58 destinée au volume IV du Supplément n° 10, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus. Il est envisagé de continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le

point d'être achevés. Des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale sont donc vivement encouragées, afin que le Secrétariat puisse continuer de résorber l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

17. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 19 au 27 février 2019. Au paragraphe 77 de son rapport (A/74/33), il a notamment recommandé à l'Assemblée générale, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, de féliciter le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin ; d'engager les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire* et d'en fournir les coordonnées, et, à cet égard, de saluer l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter les établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de contribuer à des études ; de prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ; de réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; de demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée et d'inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour le site Web consacré au *Répertoire* ; de noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et de demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ; de rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

18. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans l'élaboration des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français) ;

b) étudier les recommandations du Comité spécial (voir par. 17 ci-dessus) concernant l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de l'élaboration d'études ; la recherche d'établissements universitaires pouvant contribuer à l'établissement d'études pour le *Répertoire* ; l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter les établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de contribuer à des études ; les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ; la prise en charge, à titre volontaire et

sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, pour actualiser de façon régulière le site Web du *Répertoire* et pour continuer de s'employer à remédier en priorité au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire* ; le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire* ;

c) noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du Répertoire

19. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, rend compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 73/206, la dernière en date sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

20. Au paragraphe 11 de sa résolution 73/206, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 15, elle lui a demandé de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

21. Au cours de l'année écoulée, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a accompli d'importants progrès dans l'établissement des Suppléments au *Répertoire*. Il s'est principalement consacré à la rédaction du vingtième Supplément, portant sur les années 2016 et 2017, et à l'établissement du vingt et unième Supplément, qui couvre l'année 2018.

22. Le Secrétariat a achevé au troisième trimestre de 2018 le vingtième Supplément au *Répertoire*, dont une version préliminaire a été publiée sur le site Web et dont la version complète et éditée devrait être disponible en ligne et sous format papier au dernier trimestre de 2019. Il a aussi lancé la rédaction du vingt et unième Supplément, qui couvrira une période d'un an et non de plusieurs années, comme c'était le cas des Suppléments précédents. Au moment de l'établissement du présent rapport, les 10 parties du vingt et unième Supplément sont quasiment achevées ; une version préliminaire sera disponible au troisième trimestre de 2019.

23. Tirant parti des gains d'efficacité obtenus ces dernières années, le Secrétariat s'emploie actuellement à adapter ses méthodes de travail de façon à être en mesure de couvrir la pratique du Conseil de sécurité sans décalage dans le temps, ce qui serait une grande première en 67 ans d'existence du *Répertoire*. Il a donc lancé la rédaction du vingt-deuxième Supplément, portant sur l'année 2019, tout en travaillant à la rédaction et à l'achèvement du vingt et unième Supplément.

24. En vue de pérenniser les importants progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire* ainsi que la nouvelle démarche consistant à établir les Suppléments au cours de l'année sur laquelle ils portent, le Secrétariat a continué d'utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose en ayant recours à des initiatives porteuses d'efficacité, à savoir l'adoption de nouvelles technologies et l'emploi de personnel

additionnel. En particulier, il a continué d'œuvrer au développement d'une base de données en ligne moderne et sécurisée, qui est introduite par phases successives, compte tenu des ressources disponibles, et qui devrait permettre d'informatiser progressivement la collecte de données et d'améliorer leur analyse, facilitant ainsi considérablement les travaux de recherche et l'élaboration du *Répertoire*. En outre, grâce aux formations dispensées au personnel et au recours accru au programme de stages, le Secrétariat est mieux à même d'accélérer l'exécution de ces travaux tout en observant les normes les plus élevées en matière d'exactitude et de contrôle de la qualité. Les différents services du Secrétariat responsables du travail complexe d'édition, de traduction, d'indexation et de publication des Suppléments au *Répertoire* ont eux aussi réalisé des gains d'efficacité en améliorant la coordination et la répartition des tâches entre eux.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire*

25. Pour parvenir à couvrir la pratique du Conseil de sécurité sans décalage dans le temps, le Secrétariat a continué de mettre en ligne les versions préliminaires des Suppléments au *Répertoire* dès leur rédaction achevée. Il a également publié sur le site Web un large éventail d'informations sous forme de tableaux, de graphiques et de renseignements statistiques, entre autres, qui témoignent de la pratique la plus récente du Conseil, notamment en ce qui concerne les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et les trois questions transversales dont le Conseil est saisi, à savoir la protection des civils en période de conflit armé, le sort des enfants en temps de conflit armé et les femmes et la paix et la sécurité. Comme les années précédentes, en janvier 2019, le Secrétariat a mis en ligne sur le site Web l'Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité pour 2018, qui donne une vue d'ensemble des activités et des informations statistiques sur l'évolution de la pratique du Conseil en ce qui concerne l'ordre du jour, les séances, les missions, les décisions, les votes et les organes subsidiaires. Les quatre dernières éditions de cet Aperçu ont été produites à l'aide d'une nouvelle plateforme de publication des données, qui a également servi à la présentation des statistiques mensuelles du Conseil.

26. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a continué d'examiner le recours aux nouveaux outils technologiques, afin de rationaliser leur utilisation, notamment en les rendant plus interactifs, et de permettre aux utilisateurs de mieux visualiser les informations auxquelles ils donnent accès. En décembre 2018, avec l'aide généreuse des Pays-Bas, il a lancé une version remaniée du site Web du Conseil de sécurité dans les six langues officielles. Sur la section du nouveau site consacrée au *Répertoire*, on trouve des informations à jour sur les questions dont le Conseil et ses organes subsidiaires sont ou ont été saisis. Il s'emploie actuellement à améliorer le contenu, les fonctions de recherche, la présentation de l'information et la structure du site Web pour les adapter à sa nouvelle configuration.

27. Le Secrétariat a continué de s'acquitter de son rôle consultatif, notamment en fournissant des informations en réponse aux questions portant sur les pratiques du Conseil et de ses organes subsidiaires tant sur le plan des procédures que des institutions. Durant la période considérée, un grand nombre de questions lui ont été adressées, aussi bien par des États Membres que par des fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des chercheurs et des membres du secteur privé. En outre, il a réalisé des recherches et des analyses de qualité aux fins de l'élaboration de politiques internes et de rapports à ce sujet, mené plusieurs programmes de diffusion et contribué à faire connaître les procédures, la pratique et les méthodes de travail du Conseil aux nouveaux membres.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

28. Conformément à la résolution [55/222](#) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier le *Répertoire* dans les six langues officielles, les traductions des douzième à dix-neuvième Suppléments (1993-2015) qui n'étaient pas disponibles jusque-là ont été mises en ligne dans la section du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*. La mise en ligne du vingtième Supplément (2016-2017) dans les six langues officielles est prévue pour la fin de 2019. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continue de tout faire pour publier et mettre en ligne les derniers suppléments dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

29. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue du site Web correspondant dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. En ces temps de contraintes financières, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour consolider les progrès accomplis, rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité et gérer le site Web.

30. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de continuer de faire appel à du personnel temporaire pour l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de l'Argentine, de la Chine, de l'Irlande, de la Pologne et de Singapour. En outre, l'Italie et la République de Corée ont financé les services de deux experts associés au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui ont apporté une contribution très précieuse à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*. Afin que les progrès puissent se poursuivre, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer à appuyer les activités du Secrétariat relatives à la mise à jour du *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et en finançant les services d'experts associés.

E. Conclusions

31. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial lors de sa session tenue du 19 au 27 février 2019 (voir [A/74/33](#)), l'Assemblée générale voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire* ;
- b) Prendre note avec satisfaction des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* ;
- c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;

d) Prier le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques ;

e) Réaffirmer que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*, et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 ([A/2170](#)).

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinés à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (Bureau des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie
par les organes des Nations Unies (juillet 2019)**

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Volumes soumis pour publication et disponibles sur Internet	Études disponibles sur Internet (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
--	---	---	---

Note : L'organisation des études par volumes indiquée ci-après concerne les Suppléments n^{os} 6 à 11, et n'est pas la même pour le Répertoire initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979-1984	7 1985-1988	8 1989-1994	9 1995-1999	10 2000-2009	11 2010-2015
Volume I							I	I	I	I	I	I
Articles 1, 2 1) à 3), 5) et 6), 3, 5, 6, 7 et 8												
Articles 2 4) et 7) et 4												
Volume II							II	II	II	II	II	II
Articles 9 à 11, 13 1) a) (première partie de la phrase), 1) b) et 2), 15 à 18 et 20 à 22												
Articles 12, 13 1) a) (deuxième partie de la phrase), 14 et 19												
Volume III							III	III	III	III	III	III
Article 23 (1, deuxième phrase) et 2)												
Articles 23 (1, première phrase) et 3), 24 à 26, 28 à 32 et 36 à 38												
Articles 27, 29, 34 et 40												
Articles 33, 35 et 41												
Articles 39, 42 et 50												
Articles 43 à 48												
Articles 49 et 54												
Articles 51 à 53												
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57, 62, 2) et 63												
Articles 55 c) et 56												

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979-1984	7 1985-1988	8 1989-1994	9 1995-1999	10 2000-2009	11 2010-2015
Article 58												
Articles 59 à 61, 62 1), 3) et 4) et 64 à 72												
Volume V						V	V	V	V	V	V	V
Article 73												
Articles 74 à 85, 87 et 88												
Articles 86 et 89 à 91												
Volume VI						VI	VI	VI	VI	VI	VI	VI
Articles 92, 96, 99 et 103												
Articles 93 à 95, 97, 98, 102 et 106 à 111												
Articles 100 et 101												
Articles 104 et 105												

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996 à juillet 2019

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (juillet 2019)

Suppléments publiés et mis en ligne à l'adresse www.un.org/fr/sc/repertoire	Version préliminaire disponible en ligne	Parties en cours d'établissement

A. État d'avancement des suppléments au *Répertoire* achevés

<i>Supplément</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Langues</i>
<i>Répertoire</i> initial et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992) ^a		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIX (2014-2015)		Anglais, arabe, chinois
Supplément XX (2016-2017)		Anglais
Supplément XXI (2018)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces Suppléments au *Répertoire* et les Suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>I</i> <i>Généralités</i>	<i>II</i> <i>Règlement intérieur provisoire</i>	<i>III</i> <i>Buts et principes de la Charte</i>	<i>IV</i> <i>Relations avec les autres organes de l'ONU</i>	<i>V</i> <i>Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité</i>	<i>VI</i> <i>Règlement pacifique des différends</i>	<i>VII</i> <i>Actions en cas de rupture de la paix</i>	<i>VIII</i> <i>Accords régionaux</i>	<i>IX</i> <i>Organes subsidiaires : comités/autres organes</i>	<i>X</i> <i>Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix</i>
Supplément XXI (2018)										
Supplément XXII (2019)										